



Tel: 05 56 81 88 91

Email : ac.gironde@free.fr

Adresse: 21 rue Saincrie 33000 Bx

Assurance chômage Rien ne s'améliore pour les chômeurs !



L'Accord paritaire sur l'assurance chômage du 22 février 2018 n'est pas « une négociation » : c'est une double peine imposée aux demandeurs d'emploi :

- A cause du refus du patronat d'augmenter les cotisations sociales, alors que le nombre de chômeurs a plus que doublé depuis 10 ans, les allocations sont fortement réduites pour un plus grand nombre d'allocataires. Le basculement des cotisations chômage vers la CSG impacte les revenus de tous les salariés et des retraités.
- Des contrôles et sanctions multipliés à l'encontre des chômeurs pour leur imposer des offres « déraisonnables » d'emploi accompagnés de suspensions d'allocations et d'une radiation ; **La coercition par le contrôle est LIBERTICIDE.** Cela remet en cause les principes fondamentaux de la Constitution de 1958 tel que le droit à un revenu de remplacement.

Cet accord paritaire sur l'assurance chômage fait partie du projet de loi intitulé « Avenir professionnel » réformant aussi la formation professionnelle et l'apprentissage. Le projet de loi, censé sécuriser les parcours des travailleurs, est présenté comme un complément aux ordonnances réformant le Code du travail, qui ont donné plus de souplesse aux entreprises.

Le projet de loi **MACRON** C'est insécurité et précarité pour tous.tes !

L'indemnisation des seuls démissionnaires ayant un projet immédiat de reconversion, avec l'aval d'une instance paritaire régionale et un contrôle dirigé par Pôle emploi est si **restrictive quelle en devient dissuasive.**

La lutte contre la précarité de l'emploi est reportée aux calendes Grecques. Après l'avoir laissé aux négociations par branche, le gouvernement se donnerait une vague possibilité, à partir de 2019, de publier des décrets instaurant un bonus-malus modulant les cotisations patronales selon le "nombre de fins de contrat" donnant lieu à une "inscription" à Pôle emploi pour une activité réduite en Cdd.

Mobilisons-nous pour :

- **La présence des organisations de chômeurs dans toutes négociations**
- **L'indemnisation de tous les chômeurs et de tous les chômages**
- **La suppression des contrôles et sanctions**
- **Un revenu garanti à hauteur du smic avec ou sans travail**

Écoutez l'émission "AC! Tonne" tous les **mercredis** à 17h sur **La Clé des Ondes 90.10 Mhz**